SwissLife
Asset Managers

SWISS LIFE FUNDS (F) EQUITY EURO ZONE MINIMUM VOLATILITY

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 29.12.2017

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

informations concernant les placements et la gestion ***3***

rapport d'activité ***7***

rapport général du commissaire aux comptes ***12***

comptes annuels ***15***

bilan *16*

actif *16*

passif *17*

hors-bilan *18*

compte de résultat *19*

règles & méthodes comptables *20*

évolution actif net *23*

compléments d'information *24*

inventaire ***34***

Commercialisateurs	SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret. SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, Place Vendôme - 75001 Paris.
Société de gestion	SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret.
Dépositaire et conservateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, Place Vendôme - 75001 Paris.
Établissement placeur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, Place Vendôme - 75001 Paris.
Centralisateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, Place Vendôme - 75001 Paris.
Commissaire aux comptes	COREVISE 26, rue Cambacérès - 75008 Paris. Représentée par Monsieur Fabien CREGUT.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

Actions de pays de la Zone Euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables (ou Affectation du résultat)

Les sommes distribuables sont comptabilisées selon la méthode des intérêts encaissés.

Parts P et parts I : capitalisation totale des revenus.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP vise à battre, sur des périodes glissantes de 5 ans , la performance de l'indice MSCI Euro.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Euro, dividendes nets réinvestis.

Le MSCI Euro est un indice actions exprimé en euros représentatif des principales capitalisations de la zone euro.

L'indice publié par la société Msci Barra est disponible sur le site Internet www.mscibarra.com.

Stratégie d'investissement

1) Description des stratégies utilisées

Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds investit dans les actions de la zone Euro - principalement des moyennes et grandes capitalisations - sans contraintes sectorielles. 75% minimum de son actif seront investis en actions des pays de l'Union européenne ou dans un Etat non membre de l'Union partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale.

Il est rappelé que les ventes à découvert sont interdites.

En s'appuyant sur une approche systématique et quantitative, l'objectif est de construire et gérer un portefeuille présentant un risque de volatilité réduite (matérialisé par la variance).

La selection des titres sera effectuée selon une méthodologie de type minimum variance qui vise à obtenir la combinaison de titres dont le risque ex-ante est minimal compte tenu de l'univers de départ et des conditions de marché.

Le modèle mathématique qui permet la sélection des titres est basé sur des contraintes de constructions qui se listent de la manière suivante :

• Détention minimum et maximum par titres ;

• Liquidité des titres (pas plus de 5% du volume moyen constaté depuis 4 semaines) ;

• Univers d'investissement restreint aux titres de la zone Euro ;

• Rebalancement mensuel.

Swiss Life Funds (F) Equity Euro Zone Minimum Volatility (Eur) peut intervenir sur des instruments financiers à terme et conditionnels portant :

- soit sur des actions de la zone euro : dans ce cas, le gérant prend des positions de sur ou sous pondération d'une valeur par rapport à l'indice,

- soit des indices actions européens négociés sur des marchés réglementés européens. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ ou de l'exposer au risque actions.

Ces opérations seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion dans la limite de 100% maximum de l'actif du Fonds.

Pour la gestion de sa trésorerie ou en contrepartie d'une exposition dérivés au marché actions, le Fonds peut détenir à hauteur de 25 % de son actif des instruments du marché monétaire et investir dans d'autres OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net.

2) Actifs entrant dans la composition de l'actif (hors dérivés intégrés)

- Actions

Ces titres sont principalement des moyennes et grandes capitalisations de la zone européenne issues de tous les secteurs d'activité, sans zone géographique prépondérante. 75% minimum de son actif seront investis en actions éligibles au PEA.

Le niveau d'exposition au risque actions (actions, OPCactions, produits dérivés) ne sera jamais inférieur à 75% et jamais supérieur à 100%.

- Autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements :

Pour la gestion de sa trésorerie et pour répondre à son objectif de gestion, le FCP peut investir dans les OPCVM suivants dans la limite de 10% de son actif net :

- Fonds d'investissement de droit étranger ne détenant pas plus de 10% de parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger et répondant aux critères des articles R214-13 et R214-25 du Code Monétaire et Financier.

- Organismes professionnels de placement collectif immobilier ne détenant pas plus de 10% de parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger et répondant aux critères des articles R214-13 et R214-25 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPC peuvent être gérés par Swiss Life Asset Management (France) ou une société du Groupe Swiss Life.

3) Les instruments dérivés

Nature des marchés d'intervention :
- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- action : oui
- taux : non
- change : oui
- crédit : non

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- couverture : oui
- exposition : oui
- arbitrage : oui

Nature des instruments utilisés :
- futures : oui
- options : oui
- swaps : oui
- change à terme : oui
- dérivés de crédit : non

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

En cas d'anticipation d'une baisse de l'indice MSCI Euro ou d'autres indices européens, le gérant pourra utiliser des futures ou options sur l'indice DJ Euro Stoxx 50 ou d'autres indices européens pour ramener l'exposition à 75% ; en cas d'anticipation d'une hausse de l'indice MSCI Euro ou d'autres indices européens, l'exposition pourra être augmentée jusqu'à un maximum de 100%.

Ces instruments seront utilisés en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque actions conformément à l'objectif de gestion, dans la limite de 100% maximum de l'actif.

L'exposition au risque actions, dérivés inclus, sera comprise entre 75% et 100%.

L'utilisation des dérivés permet de mettre en conformité l'exposition au risque actions du Fonds - que ce soit en couverture ou en exposition - avec la politique de gestion.

L'utilisation des dérivés de change permet de couvrir systématiquement le risque de change contre euro.

4) Titres intégrant des dérivés : néant

5) Dépôts

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de la CEE ou partie à l'EEE. Ces dépôts pourront contribuer dans la limite de 100% de l'actif à la réalisation de l'objectif de gestion ou permettront FCP de gérer sa trésorerie.

6) Emprunts d'espèces

En cas de rachats importants, des emprunts d'espèces pourront être effectués de manière exceptionnelle et temporaire dans la limite de 10% de l'actif auprès du dépositaire.

7) Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Fonds peut procéder à des prises en pensions : dette publique essentiellement ou dette privée de rating court terme minimum A1/P1. Ces prises en pension sont utilisées pour rémunérer les liquidités du Fonds.

Pour optimiser ses revenus le Fonds peut recourir aux prêts de titres dans la limite de 100% de son actif. Pour répondre à son objectif de gestion, le fonds peut recourir aux emprunts de titres dans la limite de 10% de son actif.

Effets de levier éventuels : néant.

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières (collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Gestion des garanties financières

Dans le cadre de réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et d'opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition / cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collatéral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces,
- elle est détenue auprès du Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, corrélation et diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et dans une moindre mesure en OPCM monétaires court terme.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « commissions et frais ».

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque actions

L'investisseur est essentiellement soumis aux risques propres au marché des actions, étant précisé que le Fonds est exposé jusqu'à 100% maximum à cette catégorie d'actifs.

La baisse du marché des actions peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. En cas de baisse des marchés actions et de sur-exposition du Fonds, la valeur liquidative pourra baisser plus rapidement et plus significativement.

Risque de modèle

La gestion du Fonds repose sur l'élaboration d'un modèle systématique permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations de marché passées se reproduisent dans l'avenir.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

Risque de taux

Le risque de taux est le risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En période de fortehausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. Le risque de taux est toutefois marginal, l'utilisation d'instruments de taux - papiers de courte maturité et de sensibilité quasi nulle - se limitant à la gestion de la trésorerie du Fonds.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs.

Ce fonds s'adresse à des investisseurs qui souhaitent s'exposer aux risques des marchés d'actions des pays de la zone euro. Le FCP est éligible au PEA.

Il sert de support aux contrats d'assurance vie en unités de compte du groupe SWISS LIFE (France).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de son souhait de prendre ou non des risques, de l'horizon de placement.

Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Dominante fiscale : le FCP est éligible au PEA.

Le FCP n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 105-0 A, III-2 du Code Général des Impôts).

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM et/ou aux plus values réalisées par le porteur dépend des dispositions applicables dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles applicables à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code Général des Impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du FCP sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et sur le site Internet : www.swisslife-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) 7, rue Belgrand – 92682 Levallois Perret cedex. Le DICI est également disponible sur le site www.swisslife-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 25 juillet 2008.*
- *Date de création du FCP : 8 août 2008.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I.ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Les marchés actions

Les marchés ont connu une évolution favorable sur l'année 2017, soutenues par la reprise économique mondiale, par une politique monétaire favorable aux actions et par des rendements toujours bas.

Sur la seconde partie de l'année, la BCE a annoncé qu'elle prolongeait son programme de rachat de titres, tout en en réduisant l'ampleur. Conformément aux attentes, la Réserve fédérale américaine a augmenté ses taux d'intérêt. La réforme fiscale et les espoirs placés dans le programme d'infrastructures du président Trump ont enflammé les cours.

Les marchés actions de la zone euro terminent ainsi l'année sur une performance de +3.72% l'indice des Etats-Unis à +11.96% et les marchés des marchés émergents à +14,51% (performance exprimée en euros).

Des marchés obligataires suspendus aux décisions des Banques centrales

L'année 2017 n'a pas donné raison à ceux qui prédisaient un revirement des taux d'intérêt. En fin d'année, les courbes des taux affichaient une image quasi identique à celle de début 2017. Après l'échec des négociations pour une «coalition Jamaïque» en Allemagne, les rendements des obligations de l'État allemand à dix ans ont à nouveau chuté. Les titres grecs de même maturié ont affiché momentanément un rendement de seulement 5%, soit leur niveau le plus bas depuis 2009. Aux Etats-Unis, la courbe des taux s'est aplatie : d'une part, à l'extrémité courte, les marchés avaient anticipé la hausse des taux directeurs par la Réserve fédérale et d'autre part, les rendements des bons du Trésor américain à 10 ans ont peu augmenté. Leur hausse s'est en effet arrêtée après que le président américain Donald Trump a nommé en novembre Jerome Powell pour succéder à Janet Yellen.

Evolution des principaux indices boursiers en euros

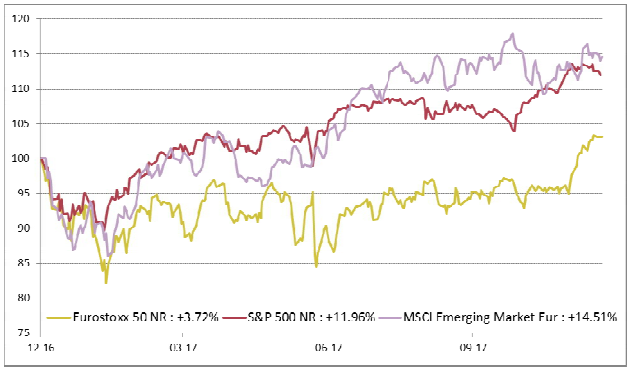

Sources : Swiss Life AM – Bloomberg – données au 31/12/2017.*

Evolution des principaux marchés obligataires en euros

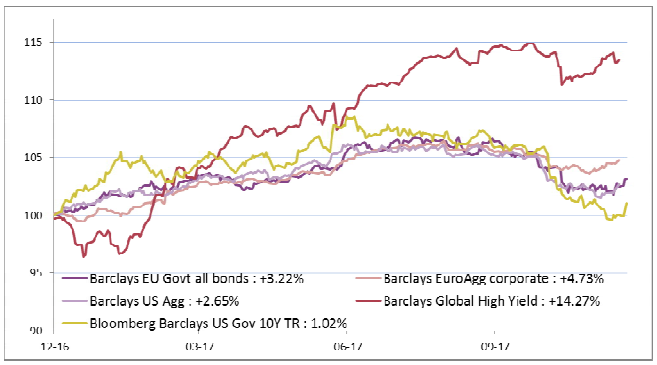

*Sources : Swiss Life AM – Bloomberg – données au 31/12/2017**

* Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Ces données sont fournies uniquement à titre d'illustration.

II. POLITIQUE DE GESTION

La performance de Swiss Life Funds (F) Equity Euro Zone Minimum Volatility I au 31/12/17 s'établit à 12.88%, à comparer à celle de l'indice de référence le MSCI Euro (NR) en hausse de 11.23%.

La volatilité de Swiss Life Funds (F) Equity Euro Zone Minimum Volatility I, sur la période de gestion, était de 8.25% contre 9.81% pour le MSCI Euro (NR), soit une réduction de 15.9%.

Au cours de la période, la gestion a privilégié les secteurs des industries, des services aux collectivités et de la consommation discretionnaire, et a sous pondéré les secteurs des financières, de la santé et des matériaux

- Principales lignes du portefeuille au 29 décembre 2017 :

Sociétés / OPC	Poids
RED ELECTRICA	2.53%
HENKEL	2.51%
RELX	2.51%
BANKINTER	2.51%
COCA COLA EUROPEAN PARTNERS	2.51%
UNILEVER	2.48%
TELEFONICA DEUTSCHLAND	2.47%
VONOVIA	2.47%
INDUSTRIA DE DISENO	2.42%
KPN	2.41%

- Position Futures : néant

- Evolution de l'OPC :

	30-déc-16	29-déc-17	VARIATION
ACTIF NET (euros)	188456293	212012668	12.50%
NOMBRE DE PARTS I	1 110 762	11292	1.66%
NOMBRE DE PARTS P	1 499 905 773	12 661 204	-15.59%
VALEUR LIQUIDATIVE parts I	1 508 577	1 702 847	12.88%
VALEUR LIQUIDATIVE parts P	13 927	15 580	11.87%

III. MODIFICATIONS APPORTES EN 2017

Mise à jour du Prospectus du fonds conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment la Directive OPCVM V 2014/91/UE et le Règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation).

IV. AUTRES INFORMATIONS

(article 321-131 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers) :

• OPCVM gérés par Swiss Life Asset Management (France) ou une autre entité du Groupe Swiss Life détenus :

• Informations relatives aux opérations de financement sur titres et contrat d'échange sur rendement global (TRS) au 30/12/2017 :

A la date de la clôture de l'exercice 2017, le fonds n'a pas recouru à des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global (TRS).

• Commissions de mouvements : SwissLife Banque Privée rétrocède à Swiss Life Asset Management (France) des commissions de mouvements pour l'ensemble des OPCVM gérés par la société de gestion et dont la clé de répartition est la suivante : 60% pour Swisslife Banque Privée et 40% pour Swiss Life Asset Management (France). Sauf pour les commissions de mouvement sur les transactions actions pour lesquels la clé de répartition est la suivante : 100% dépositaire.

• Exercice des droits de vote (art. 321-133 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) :

Swiss Life Asset Management (France) (SWISS LIFE AM) n'entend exercer les droits attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion que lorsque leur exercice est susceptible d'avoir un impact significatif sur la performance des OPC. Elle les exerce dans l'intérêt des porteurs de parts des OPCVM.

SWISS LIFE AM (France) exerce ses droits lorsque les deux conditions suivantes sont remplies simultanément :

- le titre représente plus de 2% de l'actif de l'OPC à la date où le vote doit être exprimé,

- la société est une société européenne.

Swiss Life AM (France) exerce ses droits dans le respect des principes du gouvernement d'entreprises, notamment dans les domaines de la défense des droits des actionnaires, de la présence d'administrateurs indépendants et de la rémunération des dirigeants.

Elle fait appel à la société Institutional Shareholder (ISS) qui l'assiste dans l'analyse et l'instruction des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Swiss Life AM (France) en coopération avec SwissLife Banque Privée - banque dépositaire des OPC - s'assure du bon exercice opérationnel des droits.

Au cours de l'exercice 2017, Swiss Life Asset Management (France) a participé à 82 assemblées générales sur les 84 assemblées correspondant aux critères définis par Swiss Life AM (France) soit un pourcentage de 97 %.

Sur 1460 résolutions votées (877 France ; 583 étranger), Swiss Life AM (France) a voté POUR à 1176 résolutions (645 France ; 531 Etranger), et CONTRE à 283 résolutions (232 France ; 51 étranger) ; une abstention pour une résolution à l'étranger.

Les votes ont été effectués en fonction des principes de politique de vote fixés et Swiss Life Asset Management (France) ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêt avec les sociétés détenues en portefeuille dans les OPC.

Pour plus de détails voir le site www.swisslife-am.com

• Politique de sélection des Intermédiaires (article 321-114 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Principe :

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) sélectionne les intermédiaires, contreparties et sociétés de gestion avec lesquels elle souhaite travailler en fonction de leur fiabilité, honorabilité, la qualité de leur actionnariat et leur surface financière.

Modalités :

- Dans le cadre du Comité Risque de SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) qui se réunit mensuellement, un suivi des intermédiaires (courtiers, contreparties, sociétés de gestion externes) est effectué. Le Comité établit une liste d'intermédiaires autorisés par grande classe d'actifs (actions, obligations, change et dérivés listés). Cette liste est revue mensuellement (sélection de nouveaux intermédiaires, modifications dues à une dégradation de la qualité de signature d'un intermédiaire autorisé, fusion de deux intermédiaires autorisés, rachat d'un intermédiaire autorisé par une entité non autorisée, etc.).
- Chaque semestre, une évaluation des intermédiaires est réalisée : les gérants notent les intermédiaires sur la qualité de l'exécution des ordres et de la recherche fournie. Un représentant du service post-marché du Dépositaire des OPCVM (SwissLife Banque privée) évalue la qualité du règlement / livraison des opérations pour chaque intermédiaire.

Les notes ainsi obtenues sont confrontées aux volumes de transactions calculés à partir de POMS pour chaque intermédiaire et chaque classe d'actifs. Le Comité Risque prend alors la décision de retirer / remplacer / ajouter un ou plusieurs intermédiaires à la liste.

Procédure :

Intégration d'un nouvel intermédiaire :

La demande d'un nouvel intermédiaire est formulée auprès de la Direction générale de SWISS LIFE AM (France). Celle – ci se prononce en fonction des principes ci-dessus.

L'intermédiaire est ensuite intégré dans la liste faisant l'objet de révisions par le Comité Risque.

Au cours de l'année :

Le contrôle des risques veille au respect de la sélection du Comité.

• **Frais d'intermédiation :** (Article 321-122 du Règlement Général de l'AMF)

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : www.swisslife-am.com.

• **Politique de sélection des Analystes financiers** (article 321-115 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

La politique de sélection des Analystes financiers est disponible sur le site : www.swisslife-am.com.

• **Risque global**

Le fonds utilise la méthode de calcul de l'engagement pour calculer son risque global.

• **Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance**

L'OPCVM ne prend pas simultanément en compte les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans son processus d'investissement.

Néanmoins, le Groupe Swiss Life attache une grande importance à ses responsabilités, à la fois dans la conduite de son métier d'assureur mais également face à ses employés, l'environnement et la société civile d'une façon générale. De par ses métiers, Swiss Life se doit d'être une entreprise responsable, intègre et transparente. Pour créer et cultiver la confiance auprès de ses clients, ses partenaires d'affaires, ses actionnaires, ses employés et des organismes gouvernementaux, le Groupe a fixé trois valeurs fondamentales : prouver notre fiabilité, être attentif à chaque personne et apporter de la sérénité dans la durée.

Le suivi et la formation de l'ensemble des unités du Groupe permettent notamment de prévenir les risques réglementaires et de réputation, tels que le blanchiment d'argent ou encore le financement du terrorisme. Swiss Life n'investit pas dans des entreprises impliquées dans la production de munitions, et refuse de s'exposer aux pays soumis aux sanctions internationales. Notre processus de sélection d'investissement comprend comme indicateur la réputation d'une entreprise du fait de son impact direct sur sa valeur.

Swiss Life est à l'écoute des attentes de ses clients et adopte une vision long terme et responsable du patrimoine financier. C'est pourquoi nous analysons certains de nos fonds au regard de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

• **Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs** (article D.441-4 du Code de Commerce)

• **Rémunération**

Les informations relatives à la rémunération ne font pas l'objet d'un audit par le Commissaire aux comptes du Fonds.

Montant total des rémunérations pour l'exercice clos au 29 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction AMF DOC-2011-19

Rémunération Fixe (K)	Nombre de collaborateurs (moyenne sur 2017)	Rémunération Variable (K)	Nombre de collaborateurs (moyenne sur 2017)
3 792	48	1 452	46

Montant agrégé des rémunérations, ventilé par catégories de salariés ou d'autres membres du personnel visés à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier

	Rémunération Fixe (K)	Nombre de collaborateurs (moyenne sur 2017)	Rémunération Variable (K)	Nombre de collaborateurs (moyenne sur 2017)
Dirigeants	701	4	534	5
Responsable des Fonctions Supports	304	3	122	3
Gérants financiers	882	11	375	11
Contrôleur des risques, contrôleur interne, RCCI	438	7	74	6
Chargés d'affaires	446	6	168	6

Collaborateurs des Fonctions Support	798	13	129	11
Middle Office	222	4	51	4

Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés

Les rémunérations et avantages se composent : (i) de rémunérations fixes définies contractuellement (au sein du contrat de travail conclu entre chaque salarié et la société de gestion), (ii) de rémunérations variables non contractuelles et versées sur la base de l'appréciation des performances annuelles de chaque collaborateur et (iii) des avantages suivants :

- L'intéressement : calculé sur la base d'un Accord signé entre la Société de Gestion et la majorité des deux tiers de son personnel. L'intéressement est calculé selon une périodicité annuelle. Pour chaque exercice le montant de l'intéressement à répartir entre les bénéficiaires est estimé en fonction des résultats générés par les critères définis dans ledit Accord d'intéressement et du poids desdits critères au regard du montant maximum de l'enveloppe d'intéressement. L'enveloppe consacrée à l'intéressement est fixée par exercice et correspond à un certain pourcentage de l'ensemble des salaires de base bruts annuels versés aux bénéficiaires concernés par cet intéressement au cours de l'exercice de référence.
- La participation : calculée selon les modalités de calcul imposée par la réglementation en vigueur.

Résultats de l'examen et de l'évaluation internes mentionnés à l'article 33 de l'instruction AMF DOC-2011-19

Swiss Life Asset Management (France) est dotée d'une Politique de Rémunération en accord avec la réglementation en vigueur. Celle-ci a été approuvée par les membres du Comité de Direction et a été validée par le Comité de Rémunération. Le département conformité procède annuellement à l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique de Rémunération. Aucune anomalie n'a été identifiée au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2017.

.

RAPPORT GÉNÉRAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RSM

COREVISE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
clos le 29 décembre 2017 du fonds :
SWISS LIFE FUNDS (F) EQUITY EURO ZONE MINIMUM VOLATILITY

Aux porteurs de part du FCP SWISS LIFE FUNDS (F) EQUITY EURO ZONE MINIMUM VOLATILITY,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **SWIFF LIFE FUNDS (F) EQUITY EURO ZONE MINIMUM VOLATILITY** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **29 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **31 décembre 2016** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

RSM

COREVISE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
clos le 29 décembre 2017 du fonds :
SWISS LIFE FUNDS (F) EQUITY EURO ZONE MINIMUM VOLATILITY

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 avril 2018

COREVISE
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fabien CREGUT
Associé

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**211 153 973,03**	**188 422 886,51**
• **ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	211 153 973,03	188 422 886,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **TITRES DE CRÉANCES**		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS**		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• **OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES**		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **CONTRATS FINANCIERS**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• **AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS**	-	-
Créances	**84 617,38**	**128 923,33**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	84 617,38	128 923,33
Comptes financiers	**1 009 498,93**	**125 445,80**
Liquidités	1 009 498,93	125 445,80
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**212 248 089,34**	**188 677 255,64**

BILAN PASSIF

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	185 429 258,34	197 745 576,77
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	23 115 119,87	-13 201 433,19
• Résultat de l'exercice	3 468 289,83	3 912 149,41
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**212 012 668,04**	**188 456 292,99**
Instruments financiers	**-**	**-**
• **Opérations de cession sur instruments financiers**	-	-
• **Opérations temporaires sur titres financiers**		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **Contrats financiers**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**235 421,30**	**220 962,65**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	235 421,30	220 962,65
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**212 248 089,34**	**188 677 255,64**

HORS-BILAN

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	99,13	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 702 276,26	5 615 514,13
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**4 702 375,39**	**5 615 514,13**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 155,89	-1 106,91
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-6 155,89**	**-1 106,91**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**4 696 219,50**	**5 614 407,22**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 358 148,84	-1 454 797,89
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**3 338 070,66**	**4 159 609,33**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	130 219,17	-247 459,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**3 468 289,83**	**3 912 149,41**

1 RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPCVM.

Comme pour la détermination de la valeur liquidative, le portefeuille est évalué, à la clôture de l'exercice en tenant compte des règles ci-dessous :

- Les valeurs mobilières françaises sont valorisées aux cours de clôture établis au jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières étrangères sont évaluées sur la base des cours de clôture de marché principal convertis en euros suivant le cours de clôture des devises à Paris au jour de l'évaluation.
- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou dont le cours n'est pas représentatif de la valeur de négociation sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

En cas d'inexistence d'un cours au jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera d'une manière générale retenu.

Les actions de SICAV et parts de FCP sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de la valorisation, nette de la commission de rachat, le cas échéant.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont valorisées dans les conditions suivantes :

- Sens acheteur : valorisation au prix d'acquisition – valeur du contrat – augmenté des intérêts courus à recevoir sur le contrat selon les conditions générales à la mise en place.
- Sens vendeur : d'une part, le titre cédé est évalué à sa valeur de marché ; d'autre part, le contrat est valorisé par le calcul des intérêts courus à verser selon les conditions négociées à la mise en place.

Les titres de créances négociables sont valorisés dans les conditions suivantes :

- Les titres à taux fixe ayant une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibiIité particulière ou les titres à taux variables et en l'absence de sensibilité particulière, sont évalués de façon linéaire sur la base de la dernière surcote/décote constatée ;
- Les titres ayant plus de 3 mois à courir sont valorisés au prix de marché :
- Les bons du Trésor (BTF et BTAN) et les BMTN cotés sur page sont évalués à leur valeur de marché suivant les taux publiés quotidiennement par la Banque de France et par les teneurs de marché établis au moment de la clôture des marchés organisés .

Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées dans les conditions suivantes :

- Les variations de la valeur des contrats d'instruments financiers à terme sont constatées par l'enregistrement quotidien des appels de marge à verser ou à recevoir sur la base des cours de compensation du jour de valorisation.
- Les titres représentatifs des options négociables sont enregistrés dans le portefeuille pour le montant des primes payées et reçues et valorisés sur la base des cours de compensation
- Les contrats d'échange de condition (SWAPS de taux) :

o Les swaps adossés et non adossés sont valorisés au prix de marché s'ils ont une durée de vie supérieure à 3 mois, sinon ils sont linéarisés.

o Les changes à terme sont évalués au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte du report/déport.

- Les autres opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Méthodes de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés, le coupon couru n'étant pas comptabilisé en résultat distribuable.

Frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés selon la méthode des frais exclus ; ils sont comptabilisés dans un compte distinct de celui du prix de revient des titres.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du Fonds) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du Fonds) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du Fonds).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux / barème**
Frais de gestion	Actif net (OPC inclus)	Parts P : 1,50% max Parts I : 0,60% max
Frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net (OPC inclus)	Inclus dans frais de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Néant	Néant
Commissions de mouvement (maximum TTC) Le dépositaire est autorisé à percevoir des commissions de mouvement Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront re-facturés.	Montant forfaitaire Montant par transaction	EURONEXT options sur indices et actions : 0.40% CAC 40, Index future Stoxx, Eurostoxx Index, Contrats Financiers : 1 LIFFE Contrats en GBP Options sur indices et sur actions : 2 GBP EUREX : 1.50 LIFFE : 2 GBP CME : 2 $ CBT : 2 $ Titres de créances négociables : 5 euros Obligations : 5

		Actions : frais réels supportés par le dépositaire majorés de 0,15% du montant de l'opération Pensions : 5 Souscriptions / rachats dans OPCVM extérieurs : 5 Autres : 5
Commission de surperformance	Néant	Néant

A titre d'information , le total des frais maximum sera de 1,50% par an de l'actif net pour la part P , et de 0,60%. par an de l'actif net pour la part I (hors commission de mouvement).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu :

25/02/2017 : mise en place de la possibilité pour le fonds d'investir en dérivés de crédit.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation des revenus.

2 ÉVOLUTIONACTIF NET

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**188 456 292,99**	**203 682 959,63**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	84 545 448,67	64 330 927,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-84 329 208,55	-68 631 796,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	34 398 875,54	16 445 007,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 239 604,33	-29 210 518,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	371 720,00	499 029,99
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-29 700,00	-57 479,99
Frais de transaction	-2 006 025,94	-1 824 785,61
Différences de change	-32 794,09	7 984,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 460 406,91	-944 644,25
- Différence d'estimation exercice N	*2 434 732,73*	*4 895 139,64*
- Différence d'estimation exercice N-1	*4 895 139,64*	*5 839 783,89*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 338 070,66	4 159 609,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**212 012 668,04**	**188 456 292,99**

3 COMPLÉMENTSD'INFORMATION

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 009 498,93
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 009 498,93	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	155 085,98	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	19 326,89	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**84 617,38**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	84 617,38
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**235 421,30**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme a payer	118 778,76
Frais provisionnes	116 642,54
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C1 / FR0010645515	228 421,9043	35 085 942,54	251 800,445	37 967 302,08
PART C1 / FR0010654236	2 972,3887	49 459 506,13	2 788	46 361 906,47
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C1 / FR0010645515		-		-
PART C1 / FR0010654236		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C1 / FR0010645515		-		-
PART C1 / FR0010654236		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C1 / FR0010645515		-		-
PART C1 / FR0010654236		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C1 / FR0010645515	**1,49**
PART C1 / FR0010654236	**0,60**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C1 / FR0010645515	**-**
PART C1 / FR0010654236	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		**-**	**-**	**-**	**-**

	29.12.2017	30.12.2016
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 468 289,83	3 912 149,41
Total	**3 468 289,83**	**3 912 149,41**

PART C1 / FR0010645515	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	167 853,36	270 592,43
Total	**167 853,36**	**270 592,43**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART C1 / FR0010654236	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 300 436,47	3 641 556,98
Total	**3 300 436,47**	**3 641 556,98**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	29.12.2017	30.12.2016
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	23 115 119,87	-13 201 433,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**23 115 119,87**	**-13 201 433,19**

PART C1 / FR0010645515	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 160 593,11	-1 471 077,96
Total	**2 160 593,11**	**-1 471 077,96**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART C1 / FR0010654236	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	20 954 526,75	-11 730 355,23
Total	**20 954 526,75**	**-11 730 355,23**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 8 août 2008..

Devise EUR	**29.12.2017**	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Actif net	**212 012 668,04**	188 456 292,99	203 682 959,63	175 821 460,11	120 179 004,77

PART C1 / FR0010645515 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	**126 612,0366**	149 990,5773	231 406,818	63 092,5446	69 552,9801
Valeur liquidative	**155,8**	139,27	148,03	131,40	121,38
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**18,39**	-8,00	19,68	12,25	14,67

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

PART C1 / FR0010654236 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	**11 292,0087**	11 107,62	10 661,02	11 983,1200	8 730
Valeur liquidative	**17 028,47**	15 085,77	15 892,18	13 980,54	12 799,08
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**2 147,97**	-728,22	2 241,94	1 412,40	1 642,63

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

4 INVENTAIRE AU 29.12.2017

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
NL0011540547	ABN AMRO GROUP N.V.	PROPRE	127 289,00	3 424 074,10	EUR	1,62
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	64 786,00	2 785 798,00	EUR	1,31
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	16 891,00	2 823 330,65	EUR	1,33
ES0105046009	AENA SME SA	PROPRE	4 559,00	770 471,00	EUR	0,36
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	56 683,00	2 307 848,35	EUR	1,09
AT0000730007	ANDRITZ AG	PROPRE	15 002,00	706 369,17	EUR	0,33
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	52 816,00	4 918 754,08	EUR	2,32
DE0005501357	AXEL SPRINGER	PROPRE	10 020,00	652 602,60	EUR	0,31
ES0113679I37	BANKINTER	PROPRE	672 244,00	5 313 416,58	EUR	2,51
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	14 903,00	1 459 003,70	EUR	0,69
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	14 159,00	1 057 535,71	EUR	0,50
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	584 710,00	2 647 566,88	EUR	1,25
NL0000852580	BOSKALIS WESTMINSTER	PROPRE	52 189,00	1 640 300,27	EUR	0,77
DE000A1DAHH0	BRENNTAG AG	PROPRE	26 483,00	1 397 507,91	EUR	0,66
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	98 791,00	2 251 446,89	EUR	1,06
GB00BDCPN049	COCA COLA EUROPEAN PARTNERS PLC	PROPRE	159 850,00	5 311 815,50	EUR	2,51
BE0974256852	COLRUYT	PROPRE	25 739,00	1 116 043,04	EUR	0,53
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	6 360,00	1 431 318,00	EUR	0,68
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	12 244,00	1 084 695,96	EUR	0,51
DE000A0HN5C6	DEUTSCHE WOHNEN AG REIT	PROPRE	66 851,00	2 437 387,46	EUR	1,15
DE0005545503	DRILLISCH	PROPRE	29 680,00	2 042 874,40	EUR	0,96
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	13 009,00	1 188 242,06	EUR	0,56
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	41 522,00	1 358 599,84	EUR	0,64
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	147 827,00	3 528 630,49	EUR	1,66
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	149 237,00	2 664 626,64	EUR	1,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010221234	EUTELSAT COMMUNICATIONS	PROPRE	171 252,00	3 304 307,34	EUR	1,56
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	50 130,00	1 572 578,10	EUR	0,74
ES0118900010	FERROVIAL SA	PROPRE	159 366,00	3 016 001,55	EUR	1,42
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	21 792,00	1 912 901,76	EUR	0,90
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	273 204,00	4 186 851,30	EUR	1,97
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	43 863,00	1 754 958,63	EUR	0,83
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	8 940,00	804 510,60	EUR	0,38
FR0010533075	GROUPE EUROTUNNEL SE	PROPRE	313 542,00	3 361 170,24	EUR	1,59
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	23 703,00	2 060 501,79	EUR	0,97
DE0006048408	HENKEL KGAA	PROPRE	53 212,00	5 321 200,00	EUR	2,51
DE000A1PHFF7	HUGO BOSS AG	PROPRE	21 396,00	1 517 832,24	EUR	0,72
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	176 700,00	5 132 251,50	EUR	2,42
DE000A2AADD2	INNOGY SE	PROPRE	49 095,00	1 604 179,13	EUR	0,76
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	191 378,00	3 099 366,71	EUR	1,46
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	43 973,00	3 126 920,03	EUR	1,47
FR0000121485	KERING	PROPRE	2 170,00	852 810,00	EUR	0,40
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	12 729,00	1 190 161,50	EUR	0,56
FR0000121964	KLEPIERRE REITS	PROPRE	62 973,00	2 308 905,05	EUR	1,09
FI0009013403	KONE B	PROPRE	47 097,00	2 109 003,66	EUR	0,99
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	1 753 688,00	5 099 724,70	EUR	2,41
FR0000130213	LAGARDERE	PROPRE	47 855,00	1 279 164,15	EUR	0,60
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	32 749,00	2 102 158,31	EUR	0,99
IT0001479374	LUXOTTICA GROUP	PROPRE	35 632,00	1 822 576,80	EUR	0,86
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	9 176,00	2 251 790,40	EUR	1,06
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	14 722,00	1 760 015,10	EUR	0,83
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	31 319,00	1 670 868,65	EUR	0,79
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	102 660,00	3 708 079,20	EUR	1,75
FI0009005318	NOKIAN RENKAAT OYJ	PROPRE	48 027,00	1 815 420,60	EUR	0,86
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	147 867,00	2 140 374,83	EUR	1,01
AEDFXA14NUL7	ORASCOM CONSTRUCTION LTD	PROPRE	22 573,00	155 085,98	USD	0,07

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000LED4000	OSRAM LICHT	PROPRE	16 314,00	1 222 408,02	EUR	0,58
BE0003810273	PROXIMUS	PROPRE	67 908,00	1 857 283,80	EUR	0,88
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	44 411,00	2 515 883,15	EUR	1,19
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	39 979,00	1 047 050,01	EUR	0,49
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	286 942,00	5 368 684,82	EUR	2,53
NL0006144495	RELX NV	PROPRE	277 573,00	5 319 686,55	EUR	2,51
IE00BYTBXV33	RYANAIR HOLDINGS PLC	PROPRE	304 651,00	4 606 323,12	EUR	2,17
FI0009003305	SAMPO A	PROPRE	66 403,00	3 041 257,40	EUR	1,43
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	48 823,00	4 562 509,35	EUR	2,15
LU0088087324	SES GLOBAL FDR	PROPRE	57 449,00	747 411,49	EUR	0,35
FR0000121220	SODEXO	PROPRE	11 360,00	1 272 888,00	EUR	0,60
FR0010613471	SUEZ SA ACT	PROPRE	256 969,00	3 768 450,39	EUR	1,78
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	16 393,00	1 174 066,66	EUR	0,55
DE000A1J5RX9	TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDING AG	PROPRE	1 251 442,00	5 238 536,21	EUR	2,47
IT0003242622	TERNA SPA	PROPRE	1 035 931,00	5 018 049,76	EUR	2,37
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	15 125,00	1 359 435,00	EUR	0,64
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	171 359,00	4 149 458,19	EUR	1,96
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	23 961,00	1 585 738,98	EUR	0,75
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	45 038,00	1 776 974,29	EUR	0,84
FR0000124711	UNIBAIL RODAMCO REITS	PROPRE	2 975,00	624 750,00	EUR	0,29
NL0000009355	UNILEVER CVA	PROPRE	111 916,00	5 255 015,78	EUR	2,48
DE0005089031	UNITED INTERNET AG & CO KGAA	PROPRE	31 558,00	1 809 535,72	EUR	0,85
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	43 774,00	2 725 806,98	EUR	1,29
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	49 790,00	1 059 282,25	EUR	0,50
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	170 161,00	3 815 009,62	EUR	1,80
AT0000937503	VOESTALPINE AG	PROPRE	19 093,00	951 690,59	EUR	0,45
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT	PROPRE	126 536,00	5 237 325,04	EUR	2,47
FI0009003727	WARTSILA OYJ	PROPRE	26 437,00	1 390 586,20	EUR	0,66
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	51 181,00	2 225 349,88	EUR	1,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000ZAL1111	ZALANDO	PROPRE	46 823,00	2 065 596,65	EUR	0,97
Total Action				***211 153 973,03***		***99,59***
Total Valeurs mobilieres				***211 153 973,03***		***99,59***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SWISSLIFE	PROPRE	0,00	990 172,04	EUR	0,47
	BANQUE USD SWISSLIFE	PROPRE	0,00	19 326,89	USD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				***1 009 498,93***		***0,48***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-24 815,16	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-91 827,38	EUR	-0,04
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	0,00	-23 314,54	EUR	-0,01
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	0,00	-95 464,22	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				***-235 421,30***		***-0,11***
Total Liquidites				***774 077,63***		***0,37***
Coupons						
Action						
ES0130670112	ENDESA	ACHLIG	149 237,00	84 617,38	EUR	0,04
Total Action				***84 617,38***		***0,04***
Total Coupons				***84 617,38***		***0,04***
Total SWISS LIFE FUNDS (F) EQUITY EURO ZONE MINIM VOLAT				**212 012 668,04**		**100,00**

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France)
7 rue Belgrand
92682 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
Direction du développement
Tél : 01 46 17 21 02

SWISSLIFE BANQUE PRIVEE
7, Place Vendôme
75001 PARIS
Direction commerciale
Tél : 01 53 29 13 80